

CONSEIL MUNICIPAL DU 27/05/2021

1 Exonération fiscale des terrains agricoles exploités selon un mode de production biologique (TFNB)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents a décidé l'exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties et les propriétés non bâties :

→ classées dans les première, deuxième, troisième, quatrième, cinquième, sixième, huitième et neuvième catégories définies à l'article 18 de l'instruction ministérielle du 31/12/1908

→ et exploitées selon le mode de production biologique prévu au règlement (CE) n°834/2007 du Conseil du 28/06/2007, relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques et abrogeant le règlement (CEE) n°2092/91.

Cette exonération est applicable à compter de l'année qui suit celle au titre de laquelle une attestation d'engagement d'exploitation suivant le mode de production biologique a été délivrée pour la première fois par un organisme certificateur agréé. Elle cesse définitivement de s'appliquer à compter du 1^{er} janvier de l'année qui suit celle au cours de laquelle les parcelles ne sont plus exploitées selon le mode de production biologique.

Pour bénéficier de l'exonération, le propriétaire ou, si les propriétés concernées sont données à bail, le preneur adresse au service des impôts, avant le 1^{er} janvier de chaque année, la liste des parcelles concernées accompagnée du document justificatif délivré par l'organisme certificateur agréé.

2 Investissements 2021 : Aménagement des combles en archives et d'une salle de réunion au premier étage/validation de devis

Pour la réalisation des travaux d'aménagement des combles en salle d'archives et d'aménagement d'une salle de réunion au premier étage, le Conseil Municipal, par 9 voix pour et 1 abstention, a décidé de retenir le devis n°1768 en date du 06/11/2020 de l'entreprise Guy Motreff suivant :

Forfait chantier, reprise de fermettes, renforcement de solivage, isolation cloisons sèches :

Montant H.T : 30 000.00 €

T.V.A : 6 000.00 €

Montant T.T.C : 36 000.00 €

3 Investissements 2021 : création de 5 cavurnes supplémentaires au cimetière de Trémel/validation de devis

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, a décidé de retenir le devis n°DSI 4924 du 05/02/2021 des Etablissements LE MORVAN de Plestin-Les-Grèves relatif aux travaux de création de 5 cavurnes supplémentaires au cimetière de Trémel :

Création de 5 cavurnes de 48X48 avec plaque en granit poli « gris zéphyre » de 55X55
3 ép :

Montant H.T : 1 354.17 €
T.V.A : 270.83 €
Montant T.T.C : 1 625.00 €

4 Investissements 2021 : Restauration du calvaire près du château d'eau/devis pour la dépose et la repose de la croix

Dans le cadre de la restauration du calvaire près du château d'eau, Madame Le Maire a présenté au Conseil Municipal, le devis de l'Entreprise des Territoires Efflam n°477 en date du 15/02/2021 relatif à la dépose et à la repose de la croix. Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, a décidé de retenir le devis n°477 en date du 15/02/2021 :

Pose et dépose de la croix

Montant H.T : 1 000.00 €
T.V.A : 200.00 €
Montant T.T.C : 1 200.00 €

5 Investissements 2021 : validation de devis pour une élagueuse (services techniques)

Pour l'acquisition d'une élagueuse destinée aux services techniques communaux, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, a décidé de valider le devis n°93963 du 22/01/2021 proposé par la SARL Etablissement Hamon - 1021 Rue de Morlaix - Kerbriant - 29 610 Plouigneau :

Elagueuse T525 25SN

Montant H.T : 370.00 €
T.V.A : 74.00 €
Montant T.T.C : 444.00 €

6 Investissements 2021 : Tables et chariot pour la salle Lucien PRIGENT

Afin de renouveler une partie du mobilier de la salle Lucien PRIGENT, les membres du Conseil Municipal ont décidé, à l'unanimité des membres présents, de valider le devis en date du 26/03/2021 proposé par la société ALTRAD MEFRAN COLLECTIVITES

→10 tables pliantes lifetime 1.83 m X 0.76 m type « pro » blanches : 890.00 € H.T

→1 chariot de transport/stockage : 228.00 € H.T

→Eco participation H.T : 13.10 €

Total H.T : 1 131.10 €

TVA 20% : 226.22 €

Total T.T.C : 1 357.32 €

7 Investissements 2021 : validation de l'achat d'une scie sauteuse et d'une ponceuse pour les services techniques

Au vue de la nécessité pour les services techniques d'être équipés d'une scie sauteuse et d'une ponceuse, le Conseil Municipal a décidé de valider, à l'unanimité des membres présents, l'achat de ces équipements auprès de l'EURL RUBION-ZI de Kervanon-29 610 PLOUIGNEAU.

Facture n°FAC-MOR21030623 du 25/03/2021

- **Scie sauteuse 720W VAR-4351FCTJ : 154.94 € H.T**
- **Ponceuse EXC 300W125MM-BO5031 : 113.82 € H.T**
- **Disques VC53 9T D150 G120/10 : 12.68 € H.T**
- **Disques VC153 9T D150 G60/10 : 12.68 € H.T**
- + Eco participation.

L'achat de la meuleuse 125 18V DGA508ZJ présente sur la facture avait été validé lors du conseil municipal du 25/03/2021

8 Investissements 2021 : validation de l'achat d'un aspirateur (entretien de l'agence postale communale)

Pour l'entretien de l'agence postale communale, le Conseil Municipal, a décidé, à l'unanimité des membres présents, de valider l'achat d'un aspirateur auprès du SUPER U – rue des Clos - 22310 Plestin-Les-Grèves :

Facture n°38385-6-685451-2021 en date du 21/04/2021

- Aspirateur Hoover « Born Innovature » H-Free

Montant H.T : 124.17 €
T.V.A : 24.83 €
Montant T.T.C : 149.00 €

9 Investissements 2021 : validation d'un devis pour l'achat d'un aspirateur (entretien des bâtiments communaux)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, a décidé l'acquisition d'un aspirateur pour l'entretien des bâtiments communaux auprès du SUPER U – rue des Clos - 22310 Plestin-Les-Grèves et a retenu le devis suivant :

- Aspirateur sans sac « Swift Power Cydonic » MO2913PA

Montant H.T : 65.83 €
T.V.A : 13.17 €
Montant T.T.C : 79.00 €

10 Investissements 2021 : devis pour une relieuse pour les registres de délibération

L'achat d'une relieuse pour les registres de délibérations auprès de la société HUDSON - Centre AGORA BP 1013 – 13781 AUBAGNE Cédex a été retenu, à l'unanimité des membres présents, par le Conseil Municipal

- Relieuse Metalbind MB 300

Montant H.T : 435.00 €
T.V.A : 87.00 €
Montant T.T.C : 522.00 €

11 Mise en vente de deux bâtiments communaux

Madame Le Maire a rappelé aux membres du Conseil Municipal que les contraintes financières liées à la restauration de l'église vont peser sur les finances communales sur les 2 à 3 années à venir. Elle a précisé que durant la même période, la marge de manœuvre pour un recours à l'emprunt restera aussi limitée.

Le patrimoine bâti communal restant à rénover demeurant important et les estimations du coût de leur réhabilitation avoisinant le million d'euros, elle a proposé aux membres du conseil, la vente de deux d'entre eux :

- **La maison « Corvez »** située 29 rue de Plestin 22 310 Trémel – cadastrée AB 144
- **Le bâtiment accueillant la garderie périscolaire** située 13 rue de l'école – cadastrée AB 102

Sur la base de ce constat, le conseil municipal, a décidé, à l'unanimité des membres présents, de mettre en vente les bâtiments communaux suivants :

→ **la maison « Corvez »** située 29 rue de Plestin 22 310 Trémel – cadastrée AB 144 - valeur estimée 25 000.00 € net vendeur.

→ **le bâtiment abritant la garderie périscolaire** situé 13 rue de l'Ecole 22 310 Trémel, cadastré AB 202 - valeur estimée 80 000.00 € net vendeur.

La vente de ces bâtiments est confiée à :

→ l'Agence des Bruyères (agence immobilière) 22 310 Plestin-Les-Grèves

→ l'étude de Maîtres Wattebled, Allano et Fercoq-Le Guen 22 420 Plouaret

Les recettes de ces ventes seront réinvesties dans la création d'un bâtiment de plein pied sur le site de l'école pour accueillir la garderie périscolaire.

12 Clôture des régies de recettes pour l'encaissement des droits de photocopies, pour l'encaissement des locations de la salle polyvalente, pour l'encaissement des quêtes à mariages et dons et pour la régie d'avances pour l'achat de timbres postaux.

Le Conseil Municipal a été informé par le Maire que, depuis le du 3 mai 2021, de nouvelles modalités d'approvisionnement et de dégageement des régies des collectivités locales sont entrées en vigueur. Désormais, leurs opérations de dépôts et retraits des espèces doivent s'effectuer auprès de la Banque Postale.

Face à ce nouveau dispositif moins souple et contraignant, le Conseil Municipal par 9 voix pour et 1 abstention, a souhaité opter pour une simplification du mode d'encaissement des recettes et d'achat de timbres postaux en décidant de clôturer à la date du 28 mai 2021 les régies suivantes :

- Régie de recettes pour l'encaissement des droits de photocopies
- Régie de recettes pour l'encaissement des locations des salles polyvalentes
- Régie de recettes pour l'encaissement des quêtes à mariage et dons
- Régie d'avances pour l'achat de timbres postaux.

13 Subventions 2021

Les subventions accordées sont les suivantes :

Associations communales	
	2021
U.S.T	500.00 €
Total	500.00 €
Associations sportives	
	2021
Association Sportive du collège du Penker	30.00 €
Total	30.00 €
Autres	
	2021
A.F.P France Handicap des Côtes d'Armor	30.00 €
Association Départementale de Protection Civile des Côtes d'Armor	30.00 €
Eaux et rivières de Bretagne	30.00 €
A.R.IC	165.00 €
F.N.A.C.A Canton Plestin-Les-Grèves et Ploulec'h	30.00 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers	60.00 €
La ligue contre le cancer - Comité des côtes d'Armor	30.00 €
Association française des sclérosés en plaques	30.00 €
Secours Populaire Français	120.00 €

France Adot 22	30.00 €
La Pierre Le Bigaut Mucoviscidose	30.00 €
A.D.A.P.E.I 22	30.00 €
Solidarité Paysans	30.00 €
A.M.F 22	154.10 €
Yad Vashem	75.00 €
Croix Rouge	120.00 €
A.P.A.J.H	30.00 €
Réseau Gérontologique C.L.I.C	30.00 €
France Alzheimer	30.00 €
Association Jonathan Pierres Vivantes 29 et 22	30.00 €
C.A.U.E 22	41.70
Total	1 155.80 €
TOTAL GENERAL	1 685.80 €

14 Bons de secours

Afin de pouvoir établir et délivrer des bons de secours à ses administrés en difficulté, le Maire est autorisé par le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, à établir et à délivrer des bons de secours à ses administrés en difficulté jusqu'à la fin de son mandat (montant maximum 50.00 €).

15 Dégradation du véhicule personnel d'un agent durant son temps de travail/prise en charge de la franchise sur les réparations du véhicule.

Madame le Maire a exposé aux membres du Conseil Municipal que le 26/04/2021 dernier, le véhicule personnel de l'agent communal des services techniques a été dégradé par un acte de vandalisme. Le véhicule était garé sur le parking de l'atelier

des services techniques durant son temps de travail. Le contrat d'assurance de la commune de Trémel ne couvrant pas ce type de sinistre, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, a décidé d'autoriser la commune à prendre en charge le montant de la franchise de 320.00 € prévu par le contrat d'assurance de l'agent sous réserve de présentation de justificatifs des frais de réparation sur son véhicule.

16 Convention de prestation de service tous travaux avec Plestin-Les-Grèves

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, a décidé d'autoriser le Maire à signer la convention « prestation de service tous travaux » passée entre la commune de Trémel et la commune de Plestin-Les-Grèves afin de pouvoir solliciter l'intervention des services techniques de la commune de Plestin-Les-Grèves pour tous travaux sur le territoire communal,

Cette convention a pris effet le 10/12/2020 et est valable 1 an. Elle est reconduite tacitement à l'échéance pour une période d'un an sauf si elle est dénoncée par une des deux collectivités (préavis d'un mois).

17 Aménagement d'un espace multigénérationnel/devis pour les prestations levés topographiques et élaboration du permis d'aménager.

Dans le cadre de la maîtrise d'œuvre pour le projet de parc multigénérationnel assurée par le bureau d'études de Lannion-Trégor Communauté, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, a décidé de valider les devis pour les prestations suivantes :

- **Devis n° LTC00021366D2 en date du 25/05/2021**

Levés topographiques : 584.00 € TTC

- **Devis n° LTC00021366D3 en date du 25/05/2021**

Permis d'aménager : 2 336.00 € TTC

Trémel le 05/08/2021

Le Maire, Cécile AURIAC.


